

L'école nationale supérieure d'architecture de Nancy

- 690 étudiants dont 110 étudiants en 1^{er} année de cycle Licence issus de toutes les filières de Bac
- 35 enseignants-chercheurs, 20 maîtres de conférences associés et environ 100 intervenants extérieurs
- 50 agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS)
- 7 diplômes
- 9 associations étudiantes actives
- 2 laboratoires de recherche : l'URM MAP-CRAI (Centre de recherche en Architecture et Ingénierie) et le LHAC (Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanéité)
- 2 chaires partenariales d'enseignement et de recherche : « Architecture et Construction Bois – Du patrimoine au numérique » et « Nouvelles Ruralités – Architecture et milieux vivants »
- 1 atelier de maquettage bois et espace numérique
- 1 atelier de reprographie
- 1 médiathèque, 1^{er} centre de ressources régional sur la culture architecturale – 25 000 ouvrages
- 6200 m² de locaux sur 3 niveaux
- 2 amphithéâtres
- 2 galeries d'exposition
- + 100 entreprises et institutions partenaires en recherche et pédagogie
- 39 universités partenaires dans 20 pays pour les partenariats internationaux dont 27 établissements européens.

Entrer à l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy

Le premier cycle des études d'architecture est ouvert aux bacheliers et, par validation d'acquis, aux titulaires de certains diplômes de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux étudiants et étudiantes en réorientation. Le deuxième cycle des études d'architecture est ouvert aux titulaires du diplôme d'études en architecture (DEEA). Le contenu du dossier, les dates de dépôt et les modalités d'accès varient en fonction de la situation des candidats.

Candidats lycéens ou bacheliers

Les candidatures à une inscription en première année du premier cycle des études d'architecture (candidats français et européens) s'effectuent exclusivement sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur (parcoursup.fr). Le dossier fait l'objet d'un examen et les candidats présentant les dossiers les plus convaincants sont convoqués pour un entretien de motivation.

Réorientation

Les candidats et candidates, titulaires du baccalauréat, ayant suivi certaines formations en rapport avec l'architecture, ou souhaitant que leurs acquis personnels ou professionnels soient pris en considération, font leur demande dans les mêmes conditions que les autres candidats.

Comme chacune des 21 écoles en France, et selon le Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), l'école d'architecture de Nancy assure la mission de service public de l'enseignement de l'architecture et de la formation des architectes sous tutelle du ministère de la Culture.

Les missions qu'elle développe sont :

- la formation initiale des professionnels de l'architecture
- plusieurs formations spécialisées en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur
- la recherche scientifique adossée à ses laboratoires et ses chaires partenariales
- l'échange des savoirs architecturaux et la coopération internationale
- la diffusion de la culture architecturale.

L'école est un lieu d'apprentissage inscrit dans un réseau de partenariat dense et diversifié. Membre de la Conférence des Grandes Ecoles, partenaire de l'Université de Lorraine, son objectif est de développer un réseau scientifique, pédagogique et professionnel avec les établissements et entreprises de la Grande Région.



Admissibilité

L'admissibilité est prononcée sur la base des résultats obtenus dans les années précédentes. Les candidats et candidates joignent à leur dossier une lettre de motivation qui est communiquée aux membres du jury d'entretien.

Entretien

L'entretien mesure la motivation du candidat ou de la candidate à poursuivre des études d'architecture. Il est conseillé d'avoir participé à au moins une journée portes ouvertes dans une école d'architecture avant de se présenter.

→ **www.nancy.archi.fr/fr/admissions.html**

Candidats étrangers hors UE

Les ressortissants étrangers candidats à une inscription en premier cycle des études d'architecture doivent justifier des titres ouvrant droit aux études supérieures en architecture dans leur pays. Une demande d'admission préalable doit être formulée avant le 15 décembre, pour une rentrée en septembre de l'année suivante.

- S'ils résident à l'étranger, les candidats doivent déposer leur demande auprès des services culturels des ambassades de France, ou sur le site internet du centre pour les études en France pour les pays où ce service est ouvert (www.campus-france.org).**
- S'ils résident en France, ce dossier est délivré dans les écoles d'architecture. Le dossier est à remplir en ligne sur : https://admission.archi.fr**

Les études d'architecture

Le cursus est conforme au cadre européen d'harmonisation des diplômes de l'enseignement supérieur qui organise les formations en trois grades : licence, master et doctorat. L'école délivre également une habilitation professionnelle (HMONP).

Un premier cycle d'études de trois ans conduit au diplôme d'études en architecture (DEEA). Il confère le grade de licence. Le deuxième cycle d'études de deux ans conduit au diplôme d'Etat d'architecte (DEA) et à d'autres formations de même niveau. Il confère le grade de master. Le troisième cycle est la formation doctorale conduisant au doctorat en architecture. Chaque année est scindée en deux semestres autonomes représentant chacun 30 crédits européens (ECTS). Généralement, un crédit correspond pour l'étudiant à une trentaine d'heures d'études et/ou de recherches, encadrées en partie par un enseignant. Les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement indépendantes les unes des autres. Les titulaires du DEA peuvent suivre, à tout moment de leur vie professionnelle, une formation complémentaire, d'une durée d'un an qui délivre l'habilitation à la maîtrise d'oeuvre en nom propre (HMONP).

L'enseignement du projet

Le projet, au coeur des études d'architecture, est l'apprentissage de la conception architecturale. Cela consiste à élaborer une réponse spatiale à un besoin identifié, dans un contexte donné. Le processus de projet embrasse différentes échelles d'espace et de temps et s'inscrit au cœur des enjeux contemporains.

Pour présenter une candidature, les candidats doivent justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française équivalent au niveau B2 du CECRL (cadre européen de référence pour les langues).

Accès en cours de cursus

Les titulaires d'un BTS design d'espace, d'un DN-MADE option design et/ou espace ou bien d'un DUT, un BUT, une licence professionnelle ou un diplôme d'ingénieur en génie civil peuvent à certaines conditions accéder directement en 2^e année du premier cycle.

Inscriptions

Au cours de la seconde quinzaine de juillet, les candidats admis doivent finaliser leur inscription et compléter leur dossier CVEC (RIB, attestation d'assurance, photos d'identité…)

Droits d'inscription

Les tarifs des droits d'inscription à la formation initiale sont susceptibles d'évoluer à chaque rentrée universitaire. Il faut compter environ 400 € pour le premier cycle et 600 € pour le second cycle, 700 € pour la HMONP et 270 € pour le diplôme national de master (DNM). Une contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est à régler auprès du CROUS. Les étudiants boursiers en sont exonérés.

Les étudiantes et étudiants non inscrits dans un cursus universitaire depuis au moins deux ans ou en activité depuis deux ans sont concernés par des droits d'inscription au titre de la formation continue pour intégrer la formation initiale. Se renseigner auprès de preinscption@nancy.archi.fr

Premier cycle

Les enseignements sont pour la plupart communs à tous les étudiants. Ce cycle d'études permet d'acquérir les fondamentaux :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs qui s'y rapportent ;
- du processus de conception dans ses rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

Enseignements en 1^{er} année : Dessin d'architecture / Géométrie / Arts plastiques / Histoire de l'art / Histoire de l'architecture / Matériaux / Structures / Sociologie / Initiation au projet / Langue anglaise

Stages : 9 semaines obligatoires (6 mois max)

Un stage, dit « stage ouvrier » de deux semaines minimum, doit être suivi au cours de la première année d'études dans une entreprise de gros ou de second oeuvre du bâtiment ou une entreprise travaillant pour la construction. En deuxième année, un second stage de quatre semaines offre une première découverte en agence. Un troisième stage doit être suivi en fin de troisième année dans une structure (agence ou autre service des métiers de l'architecture) et encadré par un titulaire du DEA *a minima*.

Diplôme DEEA

L'obtention du diplôme d'études en architecture (DEEA) est nécessaire pour la poursuite en cycle master. Des orientations alternatives sont proposées aux étudiants et étudiantes qui souhaitent se diriger vers d'autres formations à l'issue de la 2e ou de la 3e année.

Autres formations spécialités master 2

Elles peuvent être suivies après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte ou à l'issue d'une première année de cycle master.

L'école d'architecture de Nancy est co-habillée à délivrer, avec l'Université de Lorraine, des diplômes nationaux de master. Plusieurs spécialités sont proposées et accessibles en 2^e année de cycle master :

Master design - parcours Verre Design Archi-ecture (VDA) axé sur l'étude du matériau verre aux possibilités de mise en oeuvre multiples et complexes. Il appréhende le verre dans ses dimensions technique et industrielle mais aussi d'un point de vue historique, culturel et social.

Master génie civil - parcours Architecture Bois Construction (ABC). L'enseignement est organisé à l'ENSTIB à Epinal. Il permet aux architectes et ingénieurs d'acquérir une compétence à travers une formation originale axée sur le matériau bois et les techniques de mise en oeuvre du bois dans le bâtiment.

Master design - parcours Design Numérique et Architecture (DNA). Il s'intéresse au design d'objets architecturaux tant sur le plan de leur conception que celui de leur usage. Il vise à approfondir les connaissances des méthodes et outils informatiques d'assistance à la conception, à la simulation et à la représentation des données architecturales et urbaines.

Les spécialités de master ABC, DNA et VDA sont ouvertes à la formation initiale, à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

Poursuite des études

Le premier cycle prépare à la poursuite des études en architecture. Les étudiants et étudiantes admis en première année disposent des trois ans de premier cycle pour valider les unités d'enseignement du programme du tronc commun du cycle (hors cas particuliers : étudiants salariés, annulation d'année pour cause médicale, …). La majorité des étudiants poursuivent leurs études en architecture en 2e cycle. Grâce à l'évaluation des aptitudes, ce cycle d'études ouvre la possibilité de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur qui peuvent être des formations professionnelles courtes telles que des licences professionnelles, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations et dans des domaines proches de l'architecture (maîtrise d'ouvrage, gestion du patrimoine, maîtrise d'oeuvre, etc.) Des passerelles existent avec d'autres formations permettant une réorientation.

Deuxième cycle

Ce cycle poursuit, approfondit et spécialise les connaissances acquises durant le premier cycle. Il participe à la constitution de la discipline architecturale et forme aux différents métiers dans lesquels cette discipline s'exerce. Il s'organise sous la forme de quatre domaines différenciés.

Accès

Le deuxième cycle est ouvert de droit à tous les étudiants titulaires du diplôme d'études en architecture (DEEA). Une procédure d'admission est réservée aux étudiants titulaires d'un diplôme spécifique d'architecte obtenu à l'étranger.

HMONP

Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre

Après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte (DEA), et avec éventuellement une première expérience en agence d'architecture, il est possible de suivre une formation d'un an conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en nom propre. Cette formation comporte une période de mise en situation professionnelle de 6 mois minimum et 4 semaines intensives de formation à l'école. Elle conditionne l'inscription au tableau de l'Ordre et le port du titre d'architecte.

Doctorat

Les étudiants qui souhaitent se former à la recherche en architecture peuvent préparer un doctorat. Ils sont alors rattachés à une école doctorale (Université de Lorraine) et accueillis dans l'un des laboratoires de l'école. Après l'obtention du diplôme national de master (DNM) ou sur la base de la reconnaissance d'un niveau équivalent (diplôme d'Etat d'architecte - DEA - dans les écoles d'architecture) et d'une durée de trois ans, la formation doctorale permet d'obtenir, après soutenance d'une thèse, le grade de docteur.

Actions internationales

Les études d'architecture sont propices à diverses activités à l'international :

- voyages d'études,
- programmes d'échanges européens,
- convention de coopération bilatérale prévoyant des périodes d'études validées à l'étranger,
- programmes intensifs

Quatre domaines d'études

A Nancy, le programme pédagogique du cycle master est organisé autour de quatre domaines d'études :

- architecture, ville et territoires
- architecture, ingénierie, environnement
- architecture, histoire et patrimoine
- architecture théorie et critique.

Chaque domaine privilégie un aspect disciplinaire particulier autour d'une équipe pédagogique. Les étudiants choisissent leur domaine concrétisé par un atelier de projet et un séminaire. Des modules de tronc commun ainsi que des cours d'ouverture et des options complètent chaque semestre. En cycle master, le temps de travail encadré est moins conséquent pour laisser une plus large part au travail personnel et à l'approfondissement d'une culture architecturale propre.

Stage

Un stage de 2 à 6 mois, encadré *a minima* par un titulaire de DEA et avec des missions développant les compétences acquises, se déroule dans une agence d'architecture, d'urbanisme ou dans un organisme avec des missions de construction, conseil, aménagement ou recherche architecturale.

Mémoire de fin d'études (MFE)

Le sujet de mémoire de fin d'études est choisi en 1^{er} année du cycle master et soutenu en 2^e année devant un jury.

Projet de fin d'études (PFE)

Le projet de fin d'études est un travail personnel qui clôture le cycle master et s'inscrit dans l'un des domaines. Il consiste à produire un projet architectural ou urbain qui est présenté devant un jury règlementairement composé d'enseignants de l'école et de personnalités extérieures.

Accès

Le deuxième cycle est ouvert de droit à tous les étudiants titulaires du diplôme d'études en architecture (DEEA). Une procédure d'admission est réservée aux étudiants titulaires d'un diplôme spécifique d'architecte obtenu à l'étranger.

Programme Erasmus+

La Commission européenne octroie des aides financières aux étudiants de l'enseignement supérieur qui souhaitent participer à un programme d'échanges avec des institutions dans d'autres pays membres de l'Union européenne : c'est l'objet du programme ERASMUS + Il offre la possibilité de passer une période d'études reconnue dans un autre pays grâce à une bourse couvrant partiellement les surcoûts liés à cette mobilité. Ces échanges confrontent les étudiants à d'autres méthodes de travail, d'autres problématiques et à des terrains d'études variés.

Etablissements partenaires ERASMUS + : Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie.

Autres programmes

D'autres programmes d'échanges sont mis en place par l'école et permettent l'organisation de séjours et de stages hors Union européenne (Argentine, Brésil, Mexique, Japon).

→ **www.nancy.archi.fr/fr/international.html**

Service scolarité / servicescolarite@nancy.archi.fr
Responsable / lara.callsen@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 11
Premier cycle / barbara.hopp@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 01
Deuxième cycle / gregory.stocky@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 02
Spécialités de master / aude.mourier@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 04
Accueil / magali.henry@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 03
Vie étudiante / estelle.petri@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 35
Formation professionnelle partenariats pédagogiques / imane. amelloul@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 05
Service international / ri@nancy.archi.fr
Responsable / perrine.gabriel@nancy.archi.fr / 03 83 30 92 23
Chargée de mission/ imane.amelloul@nancy.archi.fr / 03 83 30 81 05

Ressources pédagogiques

Médiathèque

Au cœur de l'école, la médiathèque dispose d'un important fonds de références dans les domaines de l'architecture, construction, urbanisme, habitat, paysage et histoire de l'art : plus de 25000 ouvrages, 3000 travaux d'étudiants, 100 abonnements de périodiques, 3500 cartes et plans, 2000 DVD, et un fonds ancien (1850-1960). Elle offre aussi l'accès à des ressources numériques en VOD, ebooks et bases de données spécialisées.
→ **www.nancy.archi.fr/fr/documentation.html**

Atelier Reprographie et Audiovisuel

L'atelier dédié aux impressions et au façonnage de travaux d'étudiants dispose de 3 imprimantes multifonctions couleurs, 3 traceurs, 1 scanner grand format et plusieurs machines à relier. Des matériaux pour le façonnage, reliures et papier sont en vente à prix réduits. L'atelier gère un service de prêt de matériel audiovisuel : vidéoprojecteurs, caméras, ordinateurs…
→ **www.nancy.archi.fr/fr/atelier-reprographie-audiovisuel.html**

Atelier SMLXL

Axé sur l'expérimentation à échelles variées du matériau bois, l'atelier offre un espace équipé pour la réalisation de maquettes et des projets de construction des étudiants : outillage manuel, électroportatif ou stationnaire, découpe laser, imprimante 3D, fraiseuse numérique.
→ **www.nancy.archi.fr/fr/atelier-de-maquettage-smxl.html**

Vie étudiante

Logement et restaurant universitaire

L'école ne dispose pas de structure d'hébergement. Les étudiants désirant être logés en cité universitaire doivent adresser une demande au centre régional des oeuvres universitaires et sociales (CROUS) 75 rue de Laxou - 54000 NANCY.

Les étudiants et étudiantes ont acès aux restaurants universitaires de la région Grand Est grâce à la carte Izly qui leur est délivrée lors de leur première inscription.

Santé, sécurité sociale et assurances

Tous les étudiants inscrits à l'école peuvent trouver conseil, appui et aide tout au long de l'année auprès du service de santé universitaire. Les étudiants français restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime de protection sociale, généralement celui de leurs parents ou tuteurs légaux et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Les étudiants doivent contracter une assurance couvrant le risque « Responsabilité civile » pour les risques non garantis par la sécurité sociale.

Bourse d'études, aide et solidarité étudiante

Les étudiants français de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire peuvent bénéficier d'une bourse d'études.

Les étudiants suivant une partie de leur cursus à l'étranger peuvent bénéficier de différentes aides (ERASMUS, conseil régional…). Des financements spécifiques existent pour les étudiants en doctorat.

Equipements informatiques et accès internet

L'école dispose de 2 salles informatiques équipées pour les étudiants et étudiantes ainsi que des solutions mobiles pour l'ensemble des communautés.

Un réseau wifi et des équipements de projection dans les amphis et les salles de cours et galerie étudiante complètent les solutions numériques pour l'enseignement et le travail individuel des étudiants.

Salle de travail et hall étudiant

Les étudiants et étudiantes disposent d'une salle de travail dédiée attenante à la galerie étudiante pourvue également en tables et chaises pour le travail individuel ou collectif.

Programme de conférences et d'expositions

Des cycles de conférences, des tables rondes, des rencontres avec des praticiens, des expositions sont organisés tout au long de l'année à l'école en lien avec les enseignements des cycles licence et master et la recherche.

Ouverts à toutes les communautés de l'école, ces événements participent à enrichir la culture architecturale des étudiants et étudiantes.

L'école s'affirme comme un acteur incontournable de médiation en architecture sur son territoire. Elle propose une programmation d'événements ouverte au public extérieur.

→ **www.nancy.archi.fr/fr/actualites.html**

Associations étudiantes

L'école compte plusieurs associations étudiantes qu'elle soutient. Ces associations fonctionnent de façon autonome et regroupent les étudiants qui y adhèrent.

Association générale des étudiants

Elle organise l'achat groupé de matériel de base (Té, équerre, règle, adhésif, calque, stylo tubulaire, gomme…) sous la forme d'un kit d'environ 160 €. L'association propose tout au long de l'année diverses manifestations auxquelles tous les étudiants sont conviés. L'association générale gère la cafétéria des étudiants et étudiantes.

Vis-là-dans-tout-ça

Association culturelle qui propose un à deux voyages au cours de l'année universitaire. Elle permet aux étudiants et étudiantes de l'école de profiter de places de théâtre, ballet ou opéra à des prix attractifs.

Association sportive

Elle propose aux étudiants et étudiantes de l'école de participer aux compétitions inter universitaires avec ses équipes de basket, de football, de rugby, de volley, de badminton et de handball. Il est également possible de participer à des compétitions de sport individuel. Les étudiants inscrits à l'école d'architecture de Nancy bénéficient de l'accès gratuit aux équipements gérés par le service universitaire des activités physiques et sportives et la fédération des sports universitaires.

Archi Musical

Archi Musical est une association de musique et de partage inter promotion.

La recherche

L'école est un lieu d'enseignement et de recherche avec deux laboratoires et deux chaires partenariales d'enseignement et de recherche

URM MAP-CRAI - Centre de recherche pour l'architecture et l'ingénierie

Le laboratoire conduit des travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des modèles, de la simulation d'ouvrages, des méthodes et outils informatiques relatifs à la conception architecturale, urbaine et technique.

LHAC - Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanité

Le LHAC fédère plusieurs questionnements sur les enjeux de la patrimonialisation et de la transformation, le devenir des territoires métropolitains et ruraux et la mise en œuvre de pratiques expérimentales émergentes qu'elles soient écologiques, techniques ou sociales.

Chaire Architecture et Construction Bois, du patrimoine au numérique

Son objectif est de valoriser les potentiels du matériau bois, stratégique par son caractère renouvelable et recyclable ainsi que par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

Chaire Nouvelles Ruralités, architecture et milieux vivants

Cette chaire est un outil de recherche partenarial et interdisciplinaire au service des territoires ruraux en transitions écologique et sociétale.

→**www.nancy.archi.fr/fr/recherche-ensa-nancy.**

Boîte noire

Elle propose différents services et événements dans le but d'ouvrir les étudiants au monde de la photographie. L'association organise par exemple des concours photos et permet aux étudiants architectes de prendre en photo leurs travaux au sein de l'école et notamment leurs maquettes.

De mains en mains

L'association s'engage sur des projets humanitaires et écologiques : collecte de fonds et de biens pour organiser des maraudes en faveur des plus démunis, récupération et tri de matériaux utilisés par les étudiants pour leurs plans ou leurs maquettes, engagement sur des chantiers participatifs…

L'Association Inter Archi

Sa mission principale est de favoriser l'intégration des étudiants internationaux en créant des temps d'échanges, de partage d'événements et des activités culturelles avec l'ensemble des étudiants de l'école d'architecture de Nancy.

La Sape

Association qui souhaite développer la création et la vente de vêtements et d'accessoires à l'effigie de l'école.

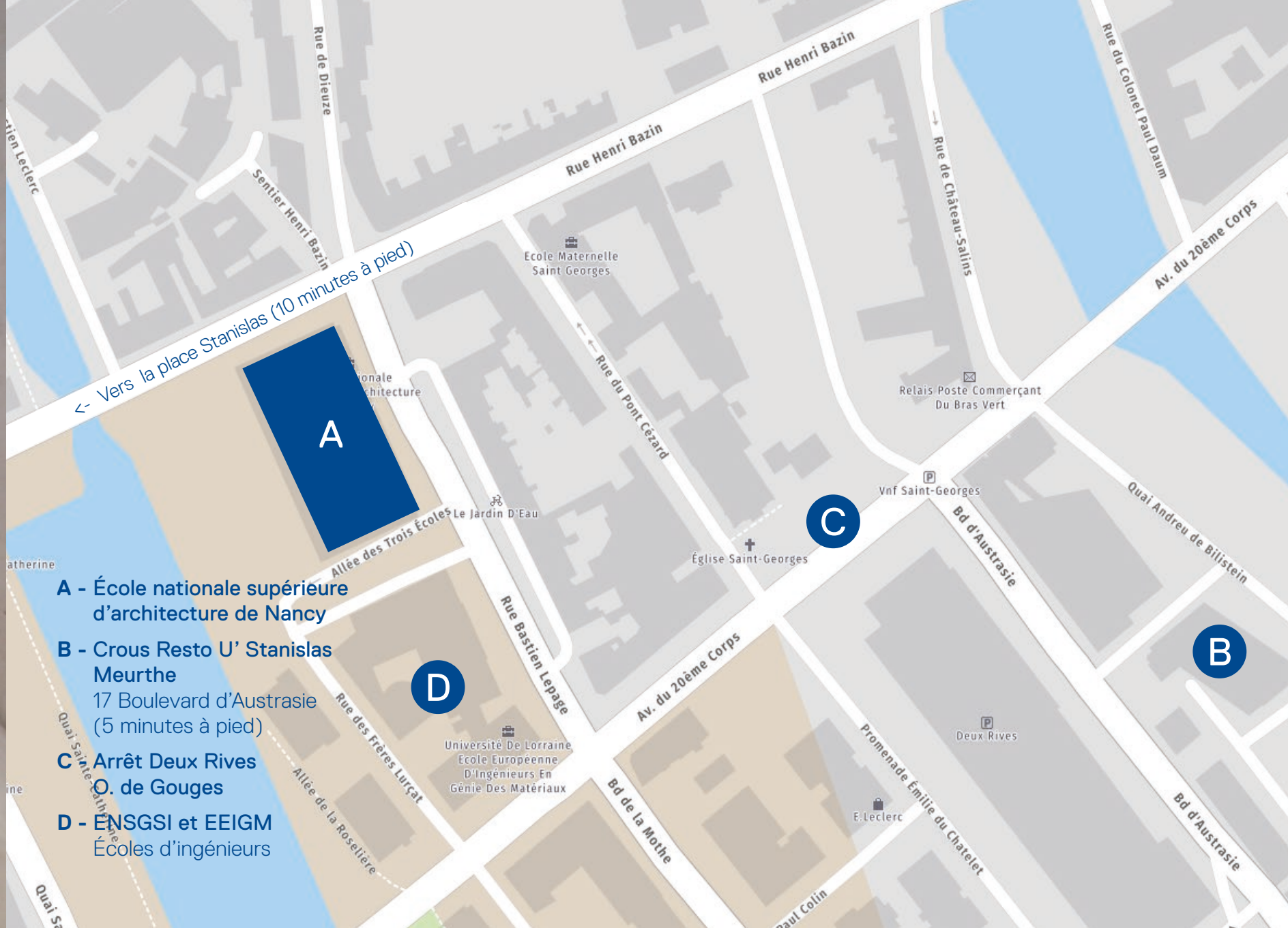
Gala Archi

Association en charge de l'organisation globale (financement, programme, technique…) du Gala Archi.

→ **www.nancy.archi.fr/fr/associations.html**

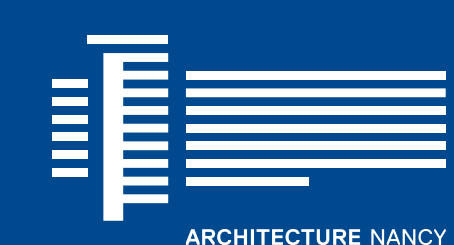


école nationale supérieure d'architecture de Nancy



- A - École nationale supérieure d'architecture de Nancy
- B - Crous Resto U' Stanislas Meurthe
17 Boulevard d'Austrasie
(5 minutes à pied)
- C Arrêt Deux Rives
O. de Gougues
- D - ENSGSI et EEIGM
Écoles d'ingénieurs

www.nancy.archi.fr



École nationale supérieure
d'architecture de Nancy
2 rue Bastien-Lepage
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr

2025-2026